

Règlementation spécifique au secteur vin

La réglementation spécifique applicable au secteur vitivinicole est basée sur le « règlement OCM unique » auquel a été intégré le « règlement OCM Vin ».

Ce règlement est appuyé d'un texte d'application spécifique aux pratiques œnologiques.

- Règlement OCM unique :

Règlement (CE) n°1308/2013 consolidé au 01/01/2018 (Annexe VII et VIII)
pour les pratiques œnologiques)

Téléchargeable [ici](#) (Source : www.eur-lex.europa.eu)

- Texte d'application pour les pratiques œnologiques :

Règlement (CE) n°606/2009 consolidé au 03/03/2018

Téléchargeable [ici](#) (Source : www.eur-lex.europa.eu)

Pour avoir accès à un autre texte de loi complet, se connecter au site de [Légifrance](#)